

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 13 OCTOBRE 2026

Convocation : 06/10/ 2026

Secrétaire : Yvane POCHON

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le treize octobre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41	Présent :
Présents : 34	BLERUAIS : / BOISGERVILLY : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / GAEL : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / IRODOUER : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / LA CHAPELLE DU LOU DU LAC : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / LANDUJAN : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / LE CROUAIS : CHICOINE Daniel / MEDREAC : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / MONTAUBAN DE BRETAGNE : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / MUEL : / QUEDILLAC : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / ST MALON SUR MEL : GUÉRIN Michel / ST MAUGAN : / ST MEEN LE GRAND : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / ST ONEN LA CHAPELLE : LETARD Véronique / ST PERN : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / ST UNIAC : LESNÉ Hervé
Contres : Abstentions :	
Excusés / Absents : 07	Excusés : LECHEVESTRIER Daniel, PINON Audrey, RENVAZE Pascal, CHENAIS Patrick, BONNIN Etienne, BOHANNE Jean-François Absents : MORICE Anne-Marie
Pouvoirs : 04	Pouvoirs : PINON Audrey, RENVAZE Pascal, BONNIN Etienne, BOHANNE Jean-François,

Délibération n° : 2026-139-JuC

Thème : PCAET

Titre : Approbation du bilan à mi-parcours Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028

Rapporteur : Mickael LE BOUQUIN

Monsieur le Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités expose :

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire et leur impose l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET. La CCSMM a adopté en février 2023 son Plan Climat Air Énergie Territorial dont le plan d'actions de 46 actions se décline en 7 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements, une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES
- Orientation 2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée
- Orientation 3 : Les énergies renouvelables, vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050
- Orientation 4 : L'agriculture et la filière bois, piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire
- Orientation 5 : L'écoresponsabilité, maître-mot des pratiques quotidiennes
- Orientation 6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience
- Orientation 7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Conformément à l'obligation réglementaire (décret n° 2016-849), la CCSMM doit réaliser un bilan après trois ans d'application de son PCAET, adopté en février 2023. Cette première partie du bilan, réalisée en interne, fait l'état des lieux de nos 46 actions au premier semestre 2026 :

- **15 actions réalisées (33 %) : comme le Conseil Renov'Habitat, le Plan de Mobilité Simplifié, la Planification énergétique ou le programme Breizh Bocage.**

- **16 actions en cours (35 %) : incluant le déploiement des bornes de recharges électriques et les études sur le photovoltaïque.**
- **1 action en pause (2 %).**
- **8 actions en attente (17 %).**
- **6 actions abandonnées (13 %)**

Les statuts des actions se définissent de la manière suivante :

- « Réalisé » : action terminée qui ne nécessite plus d'action de la part de la CC, ou action dont les objectifs initiaux sont remplis ;
- « En cours » : action lancée ou en cours de réalisation (court ou long terme) ;
- « En pause » : action commencée mais arrêtée temporairement ;
- « En attente » : action non réalisée et non programmée ;
- « Abandonnée » : action étudiée mais que la CC ne souhaite pas maintenir.

Ce document servira de base à la seconde phase de l'évaluation à partir de septembre 2026, en lien avec le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE) de l'ADEME, permettant à la nouvelle gouvernance d'ajuster les actions.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2016-849 du 16 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, et notamment son article 1er - IV prévoyant qu'après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date de février 2023 portant adoption du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2023-2028 de la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban
Considérant que :

- Le PCAET est un outil stratégique et opérationnel essentiel pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter à l'échelle de notre bassin de vie.
- La Communauté de communes s'est engagée, en interne et en collaboration avec les services mutualisés du Pays de Brocéliande, à réaliser cet exercice d'évaluation réglementaire à mi-parcours afin de dresser un état d'avancement qualitatif et quantitatif des actions engagées.
- Le calendrier électoral et les contraintes budgétaires nécessitent de finaliser cette première phase d'analyse de la tendance (2018-2022) et du statut des actions en 2026 pour permettre à la future mandature de fixer ses priorités opérationnelles pour la seconde période du plan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la première partie du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme d'actions (2023-2025) du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2023-2028 de la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, tel qu'il est annexé à la présente délibération.**
- **DIT que le présent bilan servira de base technique aux réflexions opérationnelles à venir, en articulation avec la démarche « Territoire Engagé Transition Écologique ».**

**Secrétaire de séance,
Yvane POCHON**

**Président,
Patrick HERVIOU**

Signé par : Patrick HERVIOU

Date : 14/10/2026

Qualité : Par le président